

Patrick Albert, secrétaire général du Syndicat national FO des gardiens, cadres et employés de l'immobilier, s'investit à fond dans la campagne pour les élections TPE. **P. 8**



LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE VEULENT DES GARANTIES **P. 4**

PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 : LA POURSUITE D'UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIES **P. 5**

FO HEBDO
N° 3221

Du 30 novembre au 6 décembre 2016

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Loi Travail : un secrétaire général devait dire cela

ÉVÉNEMENT P. 2-3

DIRECT

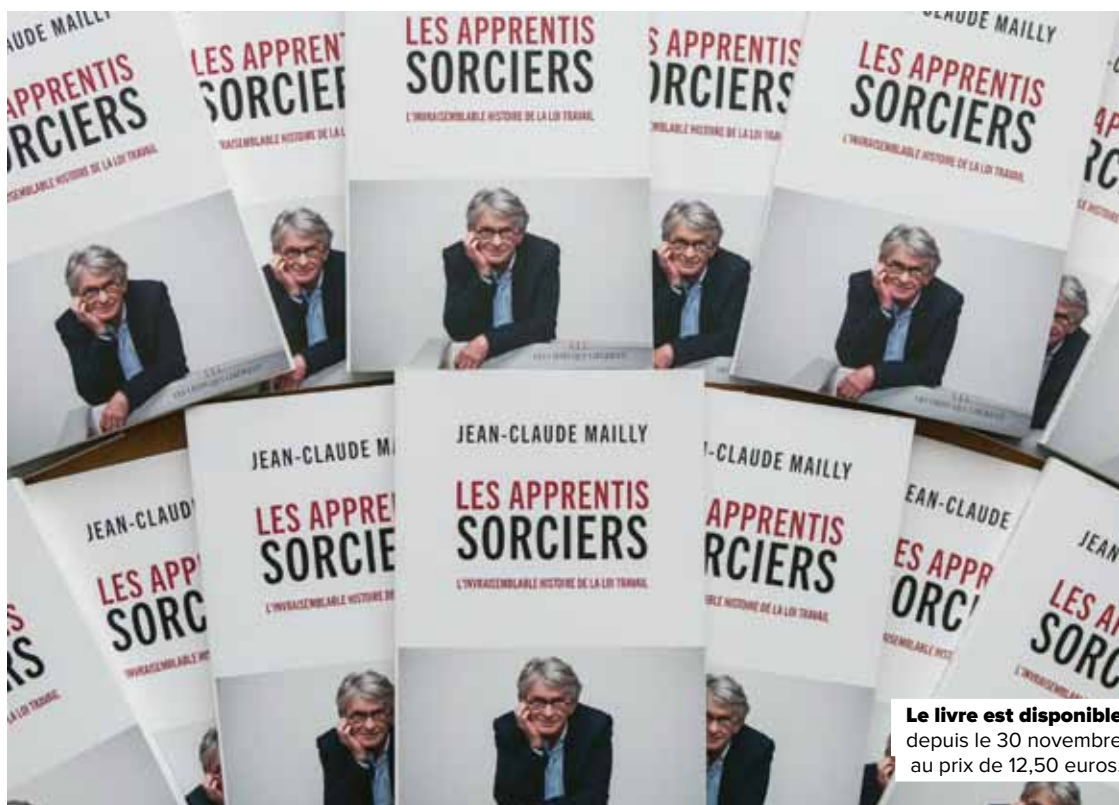
Dans un essai qui sort cette semaine en librairie, Jean-Claude Mailly fait le récit de la mobilisation du printemps dernier.

RADIOGRAPHIE

Il analyse les ressorts idéologiques d'une contre-réforme et l'aveuglement du pouvoir tout au long des négociations.

DIFFÉRÉ

Imposée au pas de charge, la loi El Khomri n'a pas fini de faire des dégâts.



Le livre est disponible depuis le 30 novembre au prix de 12,50 euros.



Loi Travail : « François Hollande a menti par omission »

Extraits de l'interview de J.-C. Mailly au *Parisien* du 21 novembre 2016

En guise d'éditorial par Jean-Claude Mailly

Le Parisien : Vous réglez vos comptes avec François Hollande ?

Jean-Claude Mailly : Ce n'est pas l'objet, mais j'ai trouvé toute

la séquence de la loi Travail hallucinante. Sur la méthode, et surtout sur le fond. J'ai côtoyé trois présidents de la République : François Hollande est celui qui

parle le plus du dialogue social et qui en fait le moins.

Il n'y avait pas matière à écrire un livre sous la présidence Sarkozy ?

Il ne s'est jamais dit de gauche ! La loi Travail, c'est le non-respect du Code du travail, le passage en force avec le 49-3 pour imposer un projet ultraminoritaire. Comment est-ce possible de la part d'un président de la

République dit de gauche ? Un président qui, en octobre 2015, s'est posé en rempart à l'inversion des normes et qui, quatre mois plus tard, l'impose dans le projet de loi ! François Hollande a menti par omission. Le social n'a jamais été sa tasse de thé. Il s'est coulé dans le moule d'une politique néolibérale, sans jamais l'assumer.

Suite page 3

Les Apprentis sorciers*, une plongée dans les coulisses de la loi Travail

Dans un livre paru le 30 novembre, *Les Apprentis sorciers*, Jean-Claude Mailly revient sur la longue bataille contre la loi Travail. L'ouvrage fait vivre de l'intérieur cette tranche d'histoire sociale où s'entrechoquent « la politique, l'économie, la psychologie, les manœuvres... ».

« **C**es quatre mois de conflit laisseront des traces profondes. Partout », explique Jean-Claude Mailly. De la première

manifestation le 9 mars à celle du 15 septembre, ce ne sont pas moins de quatorze journées qui ont mobilisé les salariés contre la loi Travail. Fer de lance de ce combat contre cette loi de recul social qui s'attaque à l'ADN de la confédé-

ration, à savoir la hiérarchie des normes, FO a tout fait, jusqu'au bout, pour faire reculer le gouvernement. Son secrétaire général revient sur la mobilisation, les initiatives et propositions pour « sortir par le haut » du conflit,

mais aussi sur la surdité de ses interlocuteurs, que ce soit au gouvernement ou à l'Élysée.

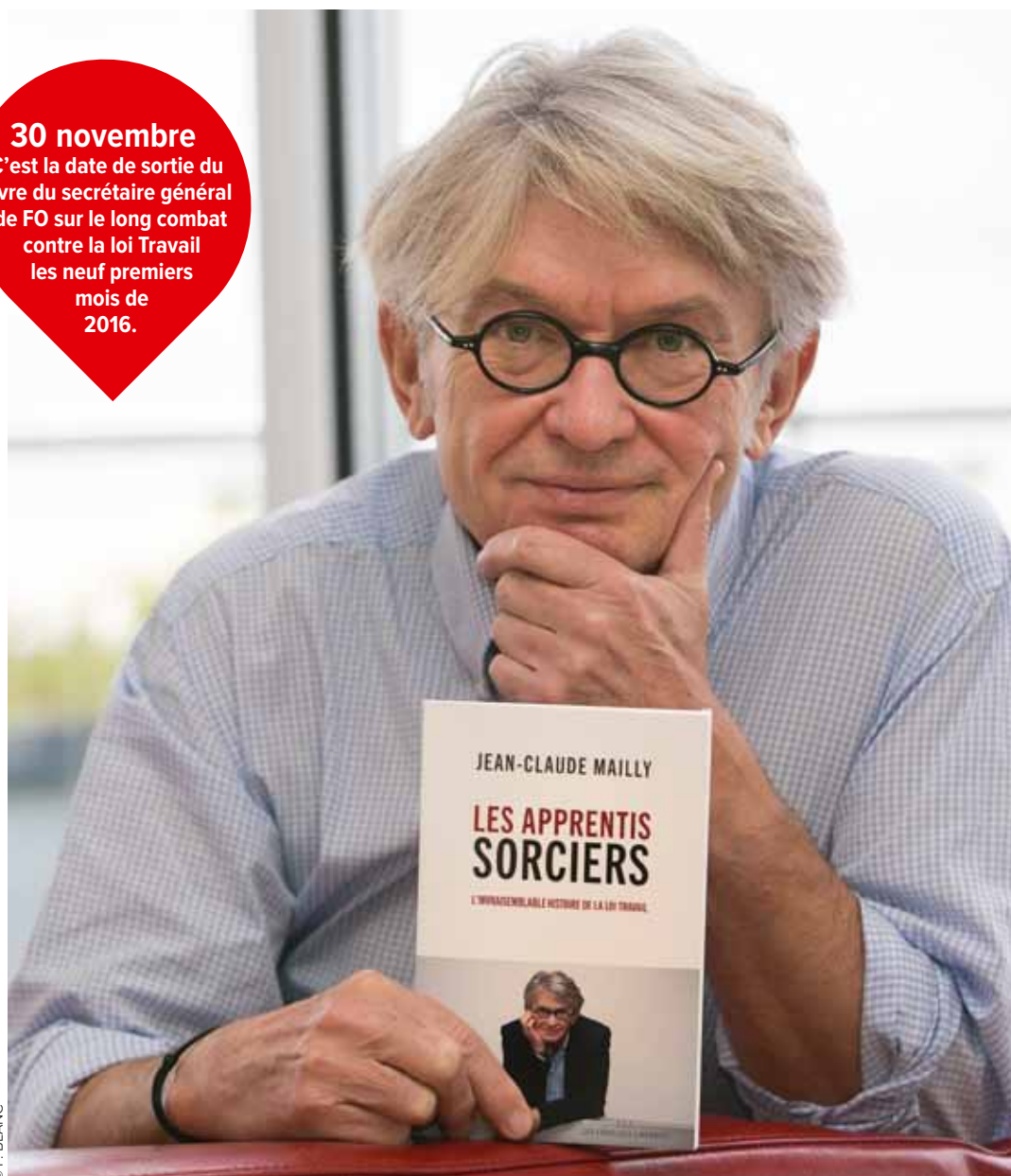
Dès la publication dans *Le Parisien* de la première version de la loi Travail le 17 février, Jean-Claude Mailly décrit ses échanges avec ses interlocuteurs, notamment gouvernementaux. Il rappelle les avoir exhortés à suspendre puis à retirer ce qui n'était alors qu'un projet de loi afin qu'une réelle concertation puisse se tenir. Après le succès tant de la première manifestation le 9 mars que de la pétition en ligne appelant au retrait du texte, qui a rapidement dépassé le million de signataires, le livre décrit le *deal* passé entre la CFDT et le gouvernement le 14 mars. Le secrétaire général rappelle avoir indiqué dès le 24 février que cette confédération était « en train de négocier la longueur de la corde ». Après le 14 mars, l'inversion de la hiérarchie des normes, ligne rouge pour FO, est maintenue mais le gouvernement concède le caractère indicatif des barèmes des indemnités prudhomales.

Surdité gouvernementale

L'ouvrage décrit ensuite l'enchaînement des manifestations et l'intransigeance de l'exécutif. « La seule fois où il [François Hol-

* Éditions Les liens qui libèrent, 128 pages, 12,50 euros.

Jean-Claude Mailly, dans son essai, analyse les événements qui ont marqué le combat contre la loi Travail.



30 novembre
C'est la date de sortie du livre du secrétaire général de FO sur le long combat contre la loi Travail les neuf premiers mois de 2016.

landej m'a donné une réponse précise, c'est lors de notre dernier entretien. Je plaçais une ultime fois pour des changements dans la loi Travail. " On a un accord avec la CFDT ", fut le verdict du président de la République », raconte le secrétaire général. On apprend également que Manuel Valls, particulièrement soucieux de son deal avec la CFDT, en a été l'un des adhérents.

« Une loi multi-minoritaire »

Mais cet accord avec la CFTC et la CFDT reste minoritaire : ces deux organisations représentant 35 % des salariés, alors que les syndicats opposés au projet de loi (CGT, FO et CFE-CGC) en

représentent pour leur part 52 %. Minoritaire socialement, le gouvernement est alors également minoritaire sur le plan politique. En effet, selon Jean-Claude Mailly



CES QUATRE MOIS DE CONFLIT SUR LA LOI TRAVAIL LAISSERONT DES TRACES PROFONDES. PARTOUT...

« une partie non négligeable des députés de la majorité (de 80 à 100, dit-on) ne voulait pas voter le texte en l'état ». C'est donc par le 49-3 que le gouvernement imposera ce texte à sa majorité. Un comble pour une loi dite de progrès social.

L'ouvrage revient également sur les négociations conomi-

tantes sur le CPA ou l'Unédic et ses difficultés avec Pierre Gattaz : « Je souhaite, simplement, pour mon successeur un autre président du Medef »... Les relations de Jean-Claude Mailly avec Philippe Martinez et Laurent Berger y sont également évoquées, tout comme les convergences sur la hiérarchie des normes avec l'UPA.

Le secrétaire général de la confédération rappelle enfin les recours déposés auprès du Conseil constitutionnel, la non-conformité de la loi avec certains textes européens ou internationaux. Pour Jean-Claude Mailly, « le dossier n'est pas clos ». ■

MATHIEU LAPPRAND

D'où vient l'inversion de la hiérarchie des normes?

Le secrétaire général de FO rappelle dans son livre les rapports (Institut Montaigne, Terra Nova) qui ont préparé le terrain à l'inversion de la hiérarchie des normes. Pour Jean-Claude Mailly, le premier acte de la loi Travail a lieu le 1^{er} avril 2015, lorsque le Premier ministre commande à Jean-Denis Combexelle un rapport visant à « engager une réflexion nouvelle pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales ».

Cette décentralisation de la négociation au niveau de l'entreprise, mise en œuvre en Grèce, en Espagne ou au Portugal ces dernières années y a conduit à

un effondrement du nombre de salariés couverts par des conventions collectives. Le livre rappelle que cette loi fut aussi une réponse à la Commission européenne, qui recommandait à la France en mai 2015 de « faciliter, au niveau des entreprises et des branches, les dérogations aux dispositions juridiques générales ».

Dès le 11 janvier 2016, lors d'une rencontre avec Manuel Valls, le secrétaire général de FO rappelle son « extrême vigilance sur la hiérarchie des normes et l'articulation des niveaux de négociation ». En vain, quelques jours plus tard, lors de la présentation de ses vœux

aux forces vives de la nation, c'est le président de la République, qui, sans aucune concertation préalable, annoncera le plafonnement des indemnités



C'EST LE DIALOGUE SOCIAL VERSION GRUYÈRE, AVEC BEAUCOUP DE TROUS.

prud'homales et l'inversion de la hiérarchie des normes. La confédération devra attendre le 17 février pour apprendre, dans *Le Parisien*, le contenu de la première version de la loi Travail. Pour Jean-Claude Mailly, « avec ce pouvoir, c'est le dialogue social version gruyère, avec beaucoup de trous ». ■

M. L.

Loi Travail : « François Hollande a menti par omission »

Vous semblez ménager Manuel Valls. Pourquoi?

Pas spécialement. Malgré un comportement autoritaire, il a une culture républicaine. Il a exécuté ce que lui a demandé le président.

Vous accusez la CFDT de connivence avec le gouvernement. Un tel déballage peut-il réconcilier les salariés avec le syndicalisme?

Avec Laurent Berger, nous avons deux conceptions très différentes du syndicalisme. J'affirme qu'il y a eu un deal entre le président de la République, les pouvoirs publics et la CFDT, ce n'est pas moi qui l'invente, c'est François Hollande lui-même qui me l'a dit.

Le seul qui trouve grâce à vos yeux, c'est Philippe Martinez, le patron de la CGT...

Ce n'est pas le seul. Qu'est-ce qui compte dans une relation avec un interlocuteur, que ce soit un syndicaliste, un politique, un patron, au-delà des positions de fond? C'est de savoir si l'on peut avoir une relation de confiance. Pendant le conflit, Philippe Martinez et moi, on ne s'est pas fait de coup tordu.

Le fait d'être adhérent au PS n'a-t-il pas rendu les choses plus difficiles entre vous et François Hollande?

Je suis adhérent, à titre personnel, comme l'étaient mes prédécesseurs. Ça ne change rien aux positions que je prends en tant que secrétaire général de FO. La preuve! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CATHERINE GASTÉ (LE PARISIEN)

En bref

BUDGET**Haut-Rhin : FO s'oppose à la réduction du déneigement**

Les agents des routes du département du Haut-Rhin ont manifesté le 23 novembre à Colmar à l'appel de FO. Ils protestent contre la décision de la collectivité de ne plus déneiger 665 km de routes cet hiver, par souci d'économies. Une délégation a été reçue par le conseil départemental, sans aucune avancée. Ils devaient déposer un préavis de grève au 1^{er} décembre et couvrant tout l'hiver, en vue de mener de nouvelles actions.

ESPAGNE**L'UGT dit basta à la modération salariale**

Aujourd'hui « *la politique salariale doit être celle d'un pays qui croît à plus de 3% et il ne serait pas insensé de fixer un objectif d'augmentation de 4% [...]* », a déclaré le secrétaire général de l'UGT, Josep Maria Alvarez. Le salaire brut moyen en Espagne n'a augmenté que de 84 centimes entre 2010 et 2015 alors que les prix ont grimpé de 8% selon l'INE (Institut national de statistiques).

ITALIE**Grève dans le textile pour des hausses de salaires**

Les salariés italiens du textile étaient en grève le 18 novembre pour le renouvellement de leur convention collective nationale avec des hausses de salaires de 70 à 80 euros, à l'appel des trois syndicats CGIL, CISL, et UIL. Répartis dans 50000 entreprises, ils sont 420000, dont 90% sont des femmes, à gagner des salaires parmi les plus bas du pays, à savoir autour de 1000 euros par mois.

Les personnels des lycées de l'éducation prioritaire veulent des garanties maintenant

MOBILISATION Une nouvelle grève était au programme le 29 novembre, à l'appel notamment de FO, pour obtenir le maintien en éducation prioritaire des lycées situés dans des zones reconnues défavorisées.



© NICOLAS TAVERNIER / REA

Pour FO, proroger ne suffit pas, il faut pérenniser

La ministre de l'Éducation n'a toujours pas reçu les syndicats et a renvoyé le règlement du problème au prochain quinquennat, se contentant d'assurer devant l'Assemblée nationale que les moyens actuels seraient maintenus à la rentrée 2017. Mais qu'advient-il après ?

Les syndicats FO du secondaire et ceux de la FSU et de la CGT ont décidé d'appeler à une nouvelle grève le 29 novembre.

Pour FO, les avantages spécifiques et les moyens supplémentaires de l'éducation prioritaire doivent être pérennisés une fois pour toutes et tous les établissements qui demandent à intégrer le dispositif doivent être acceptés. ■

EVELYNE SALAMERO

Manifestation intersyndicale pour l'éducation prioritaire, le 17 novembre 2016, à Paris.

En 2014, le gouvernement a imposé une nouvelle carte des établissements classés en éducation prioritaire qui ne concernait que les écoles et les collèges, excluant les lycées. Depuis, le sort de ces derniers est donc en suspens. Des établissements ont d'ores et déjà vu diminuer le nombre d'heures dévolues à l'enseignement accor-

dées par l'administration (dotation horaire globale), celles-ci ayant été redistribuées à des collèges, ce qui compromet la réduction des effectifs par classe et l'organisation de cours en demi-groupes. Et les avantages spécifiques des enseignants (indemnités et bonifications) n'ont été prorogés que pour une durée de deux ans.

Licenciements économiques : le CSP prolongé de 18 mois

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) permet à des licenciés économiques de bénéficier d'une indemnisation améliorée et d'un accompagnement renforcé à la recherche d'emploi durant un an. L'ensemble des interlocuteurs sociaux a approuvé, le 21 novembre, la reconduction sur dix-huit mois de l'actuelle convention, signée en 2015 et qui expire en décembre 2016. Pour Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi, les premiers résultats sont « *encourageants* » en terme de reclassement, notamment dans un emploi durable. L'Unédic devra également réaliser un bilan qualitatif du dispositif d'ici à fin 2017. ■

C. J.

Hôpital : après le 8 novembre, amplifier la mobilisation

Organiser des meetings régionaux en vue d'une mobilisation nationale au premier trimestre 2017 : telle est la décision annoncée le 25 novembre par les fédérations de la Santé FO, CGT et SUD, à l'initiative de la grève nationale et des manifestations du 8 novembre, très suivies par les personnels hospitaliers. Ceux-ci, déjà confrontés à une forte dégradation des conditions de travail et d'accueil des patients, sont très inquiets de la restructuration hospitalière en marche, avec les Groupements hospitaliers de territoire, qui va se traduire par des regroupements d'activités, de nouvelles suppressions de postes et des fermetures de lits. ■

F. L.



Les salariés des métiers pénibles peuvent ouvrir un compte personnel pénibilité leur permettant de partir plus tôt en retraite ou de se former.

Le compte pénibilité en danger?

SANTÉ Plus de 500 000 comptes pénibilité ont été ouverts en 2015, avant sa mise en place complète en 2016. Le patronat rechigne à la mise en œuvre du dispositif.

Environ 512 000 salariés, soit 2,2 % des travailleurs du secteur privé, ont ouvert un compte personnel pénibilité en 2015, selon une note de la Caisse nationale d'assurance vieillesse étudiée par le Conseil d'orientation des retraites le 23 novembre. 2015 correspond à la première année de mise en œuvre partielle du dispositif, puisque seuls quatre facteurs de pénibilité étaient en vigueur à l'époque : le travail de nuit, le travail répétitif, les activités exercées en milieu hyperbare et le travail en horaires alternants. Depuis le 1^{er} juillet 2016, le compte pénibilité tourne à plein puisque six derniers facteurs sont désormais pris en compte, dont les postures pénibles, les maintenances de charge, les agents chimiques, et le bruit. Il doit permettre aux salariés qui exercent des métiers pénibles de par-

tir plus tôt à la retraite, de travailler à temps partiel ou encore de se former.

Des seuils d'exposition trop réducteurs

Les entreprises sont tenues de déclarer à l'Assurance vieillesse, avant le 31 janvier 2017, leurs salariés exposés aux dix facteurs de pénibilité en 2016. Mais le patronat rechigne à la mise en œuvre du compte pénibilité. Tablerait-il sur son abrogation après la présidentielle de 2017? « Ce serait une nouvelle régression, alors que l'accès au compte pénibilité est déjà bien trop restreint, avec une prise en compte insuffisante de la poly-exposition et des seuils d'exposition qui ne permettent pas de couvrir l'ensemble des salariés dont la santé est atteinte par des conditions de travail pénibles », indique Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale FO. ■

FRANÇOISE LAMBERT

Budget 2017 : l'Assemblée approuve les nouvelles mesures d'économies

AUSTÉRITÉ Adopté en première lecture le mardi 22 novembre par les députés, le projet de loi de finances pour 2017 s'illustre de nouveau par la « poursuite d'une logique d'économies », regrette la confédération FO.

Adopté en première lecture le 22 novembre par l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 entend toujours « réformer pour la croissance et l'emploi, remettre les comptes publics en ordre et renforcer la justice sociale », indique le gouvernement. Pour FO, le projet traduit surtout « la poursuite d'une logique d'économies qui hypothèque la croissance, l'emploi, les droits sociaux et le service public ». Ainsi, malgré son « impact négatif [...] aujourd'hui largement admis », le plan d'économies, prévues sur 2015-2017, prévoit toujours un montant de 46 milliards, à atteindre d'ici à fin 2017. Si pour l'an prochain « on peut se féliciter du renforcement des dépenses de l'État à hauteur de 5,7 milliards, des économies d'un montant de 10 milliards devront être dégagées sur les dépenses de l'État, mais surtout sur celles des collectivités locales et de la Sécurité sociale ».

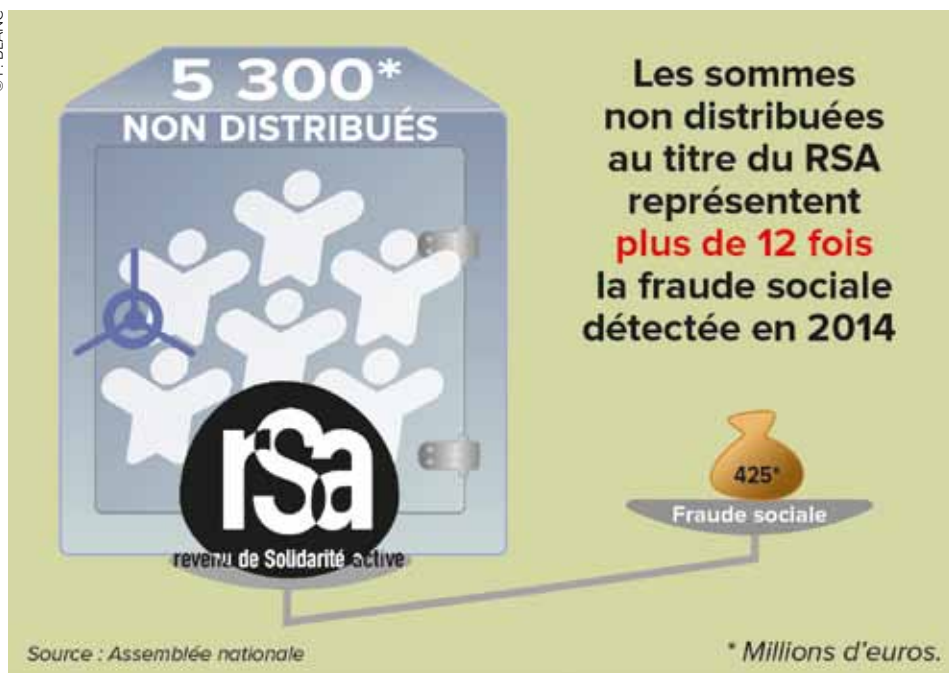
Suppression de 2715 postes d'agents

Le PLF, qui parie sur une croissance à 1,5 % l'an prochain, prône donc toujours la réduction de la dépense publique. L'objectif de la loi de finances sera de remplir les engagements européens en ramenant le déficit public à 2,7 % du PIB. Cela implique un effort supplémentaire de 5 milliards sur les comptes publics. Si le PLF prévoit de renforcer les dépenses de l'État dans quelques secteurs prioritaires, d'autres seront à la diète. Quelque 2715 postes d'agents seront ainsi supprimés. Parallèlement, du fait notamment de la poursuite du pacte de responsabilité, dont le CICE, le PLF prévoit 39,5 milliards de cadeaux supplémentaires aux entreprises. Sur quatre ans, ces cadeaux (crédits d'impôts, exonérations) auront pesé plus de 110 milliards sur les comptes publics. ■

VALÉRIE FORGERONT

FOCUS

Un prélèvement à la source bien contestable
Les députés ont voté la baisse de 1 milliard d'euros de l'impôt sur le revenu. Visant 5 millions de foyers, la mesure peine à faire oublier que la pression fiscale sur les ménages a augmenté de 40 milliards depuis 2012. Le dispositif du prélèvement à la source (PAS) a été lui aussi adopté. Pour FO, ce système « contestable » transforme les employeurs en tiers collecteurs et pose plus largement le problème de l'égalité des contribuables devant l'impôt. Le PAS n'est pas indispensable, « le mode de collecte actuel fonctionne bien et à moindre coût ».



Le revenu de solidarité active fait partie des principales prestations sociales dont les personnes en difficulté peuvent bénéficier si elles en font la demande.

Le non-recours aux droits sociaux : un phénomène silencieux de grande ampleur

PAUVRETÉ Pourquoi des personnes qui auraient pu bénéficier d'une ou plusieurs aides sociales n'ont-elles pas déposé de dossier? C'est une des questions posées par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Ce comité a publié fin octobre 2016 un rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux.

La situation est préoccupante et le phénomène du non-recours aux droits sociaux est loin d'être marginal. Déjà en 2012, le chercheur Philippe Warin tirait la sonnette d'alarme dans une monographie consacrée à ce sujet*. Citant l'exemple de l'accession aux tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, il indiquait que le manque à percevoir pour les ménages éligibles à ces tarifs était de plus de 767 millions d'euros depuis leur mise en place en 2008.

Le rapport des députés a quant à lui réduit le périmètre aux prestations principales : revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation

adulte handicapé (AAH), CMU complémentaire (CMU-C), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Les chiffres sont hélas très éloquentes : 35 % de non-recours pour le RSA socle, destiné aux personnes n'exerçant aucune activité et n'ayant pas droit au chômage ou à l'ASS, et 68 % de non-recours au RSA activité, versé aux très petits salaires et remplacé en 2016 par la prime d'activité.

En tout, les sommes non distribuées au titre du RSA s'élèvent à 5,3 milliards d'euros. Un montant que les députés ont rapproché des 425 millions d'euros de fraude sociale détectée en 2014.

ZOOM

Pas d'Internet, pas d'allocation ?

Selon une enquête récente du magazine *60 millions de consommateurs*, un usager qui téléphone à la CPAM, Pôle emploi ou à la CAF pour connaître ses droits ou les démarches à effectuer est souvent renvoyé par l'opérateur vers le site web de l'organisme.

Or 11% de la population française âgée de 18 à 65 ans est illettrée et 21% n'utilise pas Internet. Un Français sur cinq risque donc de se retrouver exclu des aides sociales de base et de devoir renoncer à ses droits.

Pour ceux qui ne figurent pas dans cette catégorie, un site permet de simuler le montant des aides et prestations : mes-aides.gouv.fr

Complexité des procédures

Plus de 3 millions de personnes n'auraient en outre pas fait valoir leurs droits aux dispositifs de santé (1 million pour la CMU-C et 2 millions pour l'ACS). Quant aux autres prestations, le manque d'études suffisamment fines ne permet pas de se faire une idée précise.

De son côté, Philippe Warin explique le non-recours principalement « par un manque d'information sur les droits et par la complexité des procédures, parfois jugées non acceptables car trop contraignantes et intrusives ».

Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique distingue huit raisons : la mauvaise image de la prestation, le manque d'information, l'absence de proactivité de la part de l'utilisateur, l'éligibilité inconnue, un déficit de médiation et d'accompagnement, la complexité de la prestation, la rupture du processus d'instruction et enfin, un faible intérêt pour la prestation ou sa concurrence avec d'autres.

Quelles qu'en soient les raisons, le non-recours contribue à aggraver la pauvreté et l'exclusion. Les auteurs du rapport recommandent de mieux évaluer et analyser le phénomène et de fixer des objectifs de diminution. Parmi leurs propositions : mettre les outils de lutte contre la fraude au service de la diminution du non-recours. ▀

NADIA DJABALI

* *Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2012, 180 pages.

CE QUI CHANGE

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour peuvent demander, depuis le 1^{er} novembre, une carte de séjour pluriannuelle, valable de deux à quatre ans selon les cas, en application de la loi du 7 mars 2016.

Des vignettes automobiles classant les véhicules par couleur, selon leur date d'immatriculation et leur motorisation, ont été instaurées le 1^{er} novembre à Grenoble et dans 49 localités de l'agglomération.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

65%

C'est l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi handicapés en cinq ans, passé à 486 546 personnes en 2015 contre 295 601 en 2011, d'après l'enquête révélée par l'Association des paralysés de France le 8 novembre. Fin mars, il continuait, selon l'Agefiph, de progresser avec une hausse de 5,3% sur un an.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS a atteint **125,26** au premier trimestre 2016, soit **+ 0,06 %** sur un an.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

La concurrence se refait une beauté à près d'un milliard

Une douzaine des plus grands fabricants mondiaux de produits d'hygiène et d'entretien ont été condamnés à une amende de près d'un milliard d'euros. La cour d'appel de Paris a en effet validé, le 27 octobre dernier, la sanction prise par l'Autorité de la concurrence en décembre 2014. Les industriels ont seulement réussi à faire à peine baisser la somme à payer, qui passe de 951,1 millions d'euros à 948,9 millions. En revanche, les consommateurs auront payé la note.

Les faits incriminés se sont déroulés entre 2003 et 2006 et portent essentiellement sur des ententes sur les prix qui ont « permis de maintenir des prix de vente aux distributeurs à un niveau artificiellement élevé, ce qui s'est répercuté ensuite sur les prix de

vente aux consommateurs ». Plus précisément, l'Autorité de la concurrence a sanctionné deux ententes par des amendes de 345,2 et 605,9 millions d'euros, la première concernant le marché des produits d'entretien et la seconde celui des produits d'hygiène du corps et de cosmétologie. Sept des entreprises condamnées l'ont été pour leur implication dans ces deux marchés, représentant

alors plus de 9,2 milliards d'euros et dont les huit premières entreprises concentraient à elles seules près de 70 % du chiffre d'affaires.

3
C'est le nombre d'entreprises qui tenaient 43% du marché des produits cosmétiques et d'hygiène entre 2003 et 2006.

Cris de victoire

C'est l'une des plus importantes amendes jamais infligées par l'Autorité de la concurrence. Son président s'est félicité, en juillet dernier, du bilan de l'exercice 2015, soit plus de 1 milliard d'euros d'amendes concernant principalement le « cartel des colis » et les ententes sur les produits laitiers frais, mais les consommateurs, eux, restent lésés. Les cris de victoire de l'Autorité de la concurrence cachent mal le choix idéologique d'une réglementation *a minima*, devant entraver le moins possible la liberté de l'entreprise. Il ne reste plus alors que l'intervention *a posteriori*, conforme à la tendance anglo-saxonne d'un consumérisme judiciarisé, auquel s'est toujours opposée l'AFOC, l'association Force Ouvrière des consommateurs. ■

MICHEL POURCELOT

REPÈRES

Quelle est la mission de l'Autorité de la concurrence ?

L'Autorité de la concurrence est une autorité administrative indépendante, qui se présente comme étant « au service du consommateur » et ayant « pour objectif de veiller au libre jeu de la concurrence et d'apporter son concours au fonctionnement concurrentiel des marchés aux échelons européen et international ».

Agenda

Mardi 6 décembre

L'OIT EN ASIE-PACIFIQUE

FO sera représentée à la XVI^e réunion régionale de l'OIT pour la région Asie-Pacifique. Les réunions régionales de l'OIT ont lieu tous les quatre ans. Celle-ci se tient du 6 au 9 décembre à Bali (Indonésie) – 450 délégués des gouvernements, employeurs et travailleurs d'une quarantaine de pays y sont attendus. Une croissance au service de la justice sociale, l'état des lieux en matière de politique de l'emploi, du respect des droits des travailleurs, les politiques en faveur du dialogue social et le rôle et l'impact des entreprises multinationales feront l'objet de débats, à l'issue desquels une résolution générale devrait être adoptée.

Jeudi 1^{er} décembre

CHARLIE HEBDO

Il paraîtra pour la première fois en allemand et devrait être tiré à 200 000 exemplaires, avec pour partie des contenus traduits de la version habituelle et d'autres exclusifs. Le site Internet charliehebdo.fr contient déjà une rubrique en anglais.

APEC

À l'occasion des 50 ans de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), un colloque a lieu au CESE sur le thème « Cadres : enjeux et mutations pour demain ». Mondialisation, évolution des

organisations, transformation digitale... feront entre autres partie des thèmes débattus, en lien avec le rôle et la place des cadres.

Mardi 6 décembre

NUMÉRIQUE

Pascal Pavageau prend part à une réunion de suivi sur le dialogue économique entre les interlocuteurs sociaux. Celle-ci se tient au Medef.

Mercredi 7 décembre

BRÉSIL

La confédération reçoit une délégation du syndicat Força Sindical (FS) du Brésil.

LA VICTOIRE

La grève illimitée, lancée le 18 novembre à l'appel de FO, au groupe hospitalier de Saint-Benoît à La Réunion, n'aura duré qu'une journée. Un protocole de fin de conflit a été signé avec la direction vers 18h. Les grévistes exigeaient, en tête de leurs revendications, une augmentation des effectifs. Ils ont notamment obtenu le remplacement des agents en congé maternité ou en formation longue, plus d'équité dans le rappel sur les temps de repos, et la titularisation des contractuels ayant trois ans d'ancienneté.

L'ÉLECTION

Carton plein pour l'équipe FO qui a remporté, le 6 octobre dernier, les élections professionnelles sur le site Lactalis de Montayral (Lot-et-Garonne). FO, qui était la seule organisation syndicale à se présenter, obtient 100% de représentativité. Elle remporte les onze sièges de titulaires et les onze sièges de suppléants sur les deux collèges. Elle est parvenue à convaincre les 250 salariés de voter massivement. Le taux de participation, qui atteint 74%, est encore meilleur que lors du précédent scrutin.

LA NÉGOCIATION

La Poste a présenté ses propositions sur les conditions de travail des facteurs et de leurs encadrants lundi 21 novembre. « Largement insuffisantes », elles constituent néanmoins « une base de discussion », considère FO Com. Dans l'immédiat, souligne la fédération FO, la « priorité des priorités est de combler les postes laissés vacants » par des emplois pérennes, de « faire une évaluation honnête de la charge de travail tournée par tournée » pour en tirer les conséquences en termes d'effectifs.

Actualités des TPE

Retrouvez sur le site InFO-TPE.fr les dates des prochains rendez-vous d'information pour les assistantes maternelles :

- 8 décembre – La Roche-sur-Yon – Vendée (85);
- 8 décembre – Vire – Calvados (14);
- 10 décembre – Tours – Indre-et-Loire (37).

Analyse du secteur économique

Le numéro 124 d'InFOéco « COP22 : la " COP de l'action inactive " est disponible dans son intégralité sur le site FO : force-ouvriere.fr/cop22-la-cop-de-l-action-inactive

Agenda FO 2017

En poche ou en semainier, vous pouvez le commander auprès des délégués FO : force-ouvriere.fr/les-affiches-de-force-ouvriere

InFOgraphies

Les infographies réalisées par Force Ouvrière sont disponibles sur www.force-ouvriere.fr/infographie

Stage juridique

Le service juridique organise, en 2017, un stage « Nouveaux défenseurs devant les prud'hommes », qui se déroulera à l'Institut du Travail de Strasbourg du 5 au 10 février 2017. Ce stage est réservé aux adhérents, vous pouvez vous inscrire auprès de votre UD : www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19

Il mène la campagne TPE auprès des employés et gardiens d'immeubles

© F. BLANC



PORTRAIT Patrick Albert, 59 ans, est responsable des comptes consolidés dans la foncière Gecina. Secrétaire général du Syndicat national FO des gardiens, cadres et employés de l'immobilier, il est investi dans la campagne pour les élections dans les très petites entreprises (TPE).

Patrick Albert a rejoint FO lorsqu'il est entré chez Gecina, il y a dix-neuf ans. « J'adhérais à une autre organisation, mais, dans l'entreprise, je me sentais plus proche des camarades et des valeurs de FO, l'indépendance politique me tient à cœur », raconte-t-il.

À la tête du Syndicat FO des employés et gardiens d'immeubles, il mène auprès de ces derniers la campagne pour les élections TPE. La quasi-totalité d'entre eux est employée par des copropriétés individuelles et très isolées.

Leur première revendication concerne les salaires. Viennent ensuite les conditions de travail. « Quand ils sont logés, ils subissent beaucoup de pression de la part des copropriétaires et des syndicats, on les dérange le dimanche... », explique-t-il.

70000

C'est le nombre de gardiens d'immeubles en France. Ils étaient encore 100000 il y a dix ans.

Faire reconnaître la pénibilité

Patrick Albert se bat aussi pour l'application des accords. Il y a deux ans, FO a réussi à réduire l'amplitude horaire de 50 à 47,5 heures par semaine pour ceux qui sont logés. « Certains employeurs n'en tiennent pas compte ou le mettent en place tardivement, sans régularisation », dénonce-t-il.

Il se bat aujourd'hui pour faire reconnaître la pénibilité du métier. « La délégation patronale estime qu'ils ne sont pas concernés mais il y a des manutentions de charges, poursuit-il. On voudrait définir des critères et fixer un référentiel par tâche. C'est ma bataille pour l'année à venir. »

CLARISSE JOSSELIN



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal novembre 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.